



CANADA

TREATY SERIES 1973 No. 19 RECUEIL DES TRAITÉS

FINANCE

Exchange of Notes between CANADA and the PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

Peking, June 4, 1973

In force June 4, 1973

FINANCE

Échange de Notes entre le CANADA et la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Pékin, le 4 juin 1973

En vigueur le 4 juin 1973

43 268 883 / 43 279 288
b 1646885 / b 3624639

EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE
GOVERNMENT OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA SETTling AND
TERMINATING THE LOANS CONTRACTED BY THE MING SUNG INDUSTRI-
AL CO., LTD., FROM THE CANADIAN BANKS ON OCTOBER 30, 1946

I

THE VICE-MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S
REPUBLIC OF CHINA TO THE CANADIAN AMBASSADOR

(Translation)

Peking, June 4, 1973

YOUR EXCELLENCY,

On behalf of the Government of the People's Republic of China, I have the honour to confirm that the representatives of our two Governments have recently reached the following agreement in talks on the question of repayment of the loan contracted by the Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd. on October 30, 1946 from three chartered banks of Canada.

The Government of the People's Republic of China undertakes to repay the principal and interest in accordance with the provisions of the loan agreement concluded between the Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd. and the three chartered banks of Canada and agrees that the principal and interest to be repaid amount to fourteen million four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-three Canadian dollars and six cents.

In response to the request of the Government of Canada, the Government of the People's Republic of China agrees to repay the said amount in cash. All related credit rights and debt obligations will terminate on the day when the Government of Canada receives the above amount.

Both Governments agree that registration of the seven vessels, Hu Men, Yu Men, Yen Men, Shih Men, Chi Men, Lung Men and Chien Men in Canada and the agreement on the hypothecation of the seven vessels to the Canadian banks will all be written off and that all related legal and other procedures required to be fulfilled in Canada will be the responsibility of the Government of Canada. In order to be able to cancel the registration of the seven vessels, the Government of Canada will provide the Government of the People's Republic of China with a bill of sale giving them clear title to the vessels.

If the above points receive Your Excellency's confirmation in a reply note, the present note and your reply shall form an agreement between the Government of the People's Republic of China and the Government of Canada on settling and terminating the loans contracted by the Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd. from the Canadian banks on October 30, 1946, which will come into force on the date of your reply.

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RÉGLANT ET SOLDANT LES PRÊTS CONTRACTÉS PAR LA CHINESE MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY, LTD. AVEC LES BANQUES CANADIENNES LE 30 OCTOBRE 1946

I

LE VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE À L'AMBASSADEUR DU
CANADA

(Traduction)

Pékin, le 4 juin 1973.

EXCELLENCE,

Au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine, j'ai l'honneur de confirmer que des représentants de nos deux gouvernements sont récemment convenus de l'accord suivant lors des pourparlers sur la question du remboursement du prêt contracté par la Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., le 30 octobre 1946 avec trois banques à charte du Canada.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine est disposé à rembourser le capital et les intérêts conformément aux dispositions du contrat de prêt conclu entre la Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd. et les trois banques à charte du Canada et convient que le capital et les intérêts à rembourser s'élèvent à quatorze millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-trois dollars canadiens et six cents.

En réponse à la demande du Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la République populaire de Chine accepte de rembourser comptant ledit montant. Tous les droits à crédit et les obligations découlant des dettes y afférents s'éteindront le jour où le Gouvernement du Canada recevra le montant ci-haut mentionné.

Il est convenu entre les deux gouvernements que l'immatriculation des sept navires Hu Men, Yu Men, Yen Men, Shih Men, Chi Men, Lung Men et Chien Men au Canada et l'entente hypothécaire sur les sept navires donnée aux banques canadiennes seront radiées et que toutes procédures connexes légales ou autres, à compléter au Canada, incomberont au Gouvernement du Canada. Afin d'être en mesure de radier l'immatriculation des sept navires, le Gouvernement du Canada remettra au Gouvernement de la République populaire de Chine un acte de vente lui donnant les titres légaux incontestables des navires.

Si les dispositions susmentionnées reçoivent l'approbation de Votre Excellence dans une réponse par écrit, la présente Note et votre réponse constitueront un accord entre le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada réglant et soldant les prêts contractés par la Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd. avec les banques canadiennes le 30 octobre 1946, ledit accord devenant exécutoire en date de votre réponse.

I avail myself of this opportunity to renew to Your Excellency the assurances of my highest consideration.

CHIAO KUAN-HUA
Vice-Minister of Foreign Affairs
of the People's Republic of China

His Excellency C. J. Small
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
of Canada to the People's Republic of China

(Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République populaire de Chine
KIAO KOUAN-HOUA

Son Excellence C. J. Small,
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Canada en
République populaire de Chine

r-
JA
rs
a

II

THE AMBASSADOR OF CANADA TO THE VICE-MINISTER OF
FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

Peking, June 4, 1973

No 146

YOUR EXCELLENCY,

I have the honour to acknowledge receipt of your Note of June 4, 1973 the English text of which reads as follows:

"On behalf of the Government of the People's Republic of China, I have the honour to confirm that the representatives of our two Governments have recently reached the following agreement in talks on the question of repayment of the loan contracted by the Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., on October 30, 1946 from three chartered banks of Canada.

The Government of the People's Republic of China undertakes to repay the principal and interest in accordance with the provisions of the loan agreement concluded between the Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., and the three chartered banks of Canada and agrees that the principal and interest to be repaid amount to fourteen million four hundred sixty-nine thousand one hundred eighty-three Canadian dollars and six cents.

In response to the request of the Government of Canada, the Government of the People's Republic of China agrees to repay the said amount in cash. All related credit rights and debt obligations will terminate on the day when the Government of Canada receives the above amount.

Both Governments agree that registration of the seven vessels, Hu Men, Yu Men, Yen Men, Shih Men, Chi Men, Lung Men and Chien Men in Canada and the agreement on the hypothecation of the seven vessels to the Canadian banks will all be written off and that all related legal and other procedures required to be fulfilled in Canada will be the responsibility of the Government of Canada. In order to be able to cancel the registration of the seven vessels, the Government of Canada will provide the Government of the People's Republic of China with a bill of sale giving them clear title to the vessels.

If the above points receive Your Excellency's confirmation in a reply note, the present note and your reply shall form an agreement between the Government of the People's Republic of China and the Government of Canada on settling and terminating the loans contracted by the Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., from the Canadian banks on October 30, 1946 which will come into force on the date of your reply."

I have the honour to state that the Government of Canada accepts these proposals which correctly record the agreement reached by representatives of our two Governments and agrees that your note and this reply, which is equally authentic both in English and French, shall constitute an agreement between our two Governments on this matter, which shall enter into force on the date of this reply.

II

L'AMBASSADEUR DU CANADA AU VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

N° 146

Pékin, le 4 juin 1973

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 4 juin 1973 dont le texte français se lit comme il suit:

«Au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine, j'ai l'honneur de confirmer que des représentants de nos deux gouvernements sont récemment convenus de l'accord suivant lors des pourparlers sur la question du remboursement du prêt contracté par la Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., le 30 octobre 1946 avec trois banques à charte du Canada.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine est disposé à rembourser le capital et les intérêts conformément aux dispositions du contrat de prêt conclu entre la Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., et les trois banques à charte du Canada et convient que le capital et les intérêts à rembourser s'élèvent à quatorze millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-trois dollars canadiens et six cents.

En réponse à la demande du Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la République populaire de Chine accepte de rembourser comptant ledit montant. Tous les droits à crédit et les obligations découlant des dettes y afférents s'éteindront le jour où le Gouvernement du Canada recevra le montant ci-haut mentionné.

Il est convenu entre les deux gouvernements que l'immatriculation des sept navires Hu Men, Yu Men, Yen Men, Shih Men, Chi Men, Lung Men et Chien Men au Canada et l'entente hypothécaire sur les sept navires donnée aux banques canadiennes seront radiées et que toutes procédures connexes, légales ou autres, à compléter au Canada, incomberont au Gouvernement du Canada. Afin d'être en mesure de radier l'immatriculation des sept navires, le Gouvernement du Canada remettra au Gouvernement de la République populaire de Chine un acte de vente lui donnant les titres légaux incontestables des navires.

Si les dispositions susmentionnées reçoivent l'approbation de Votre Excellence dans une réponse par écrit, la présente Note et Votre réponse constitueront un accord entre le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada réglant et soldant les prêts contractés par la Chinese Ming Sung Industrial Company Ltd., avec les banques canadiennes le 30 octobre 1946, ledit accord devenant exécutoire en date de votre réponse.»

J'ai l'honneur de déclarer que le Gouvernement du Canada accepte ces propositions qui rapportent correctement l'entente convenue entre les représentants de nos deux gouvernements et convient que votre Note et la présente réponse, qui fera foi aussi bien en français qu'en anglais, constitueront un accord entre nos deux gouvernements à ce sujet, lequel accord entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

C. J. SMALL
Ambassador of Canada

His Excellency Chiao Kuan-hua,
Vice-Minister of Foreign Affairs
of the People's Republic of China

EXCELLENCE

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 4 juin 1973 dont le texte français se lit comme il suit:

Le Gouvernement de la République populaire de Chine a toujours soutenu le principe de l'égalité entre les États et les intérêts concrets de la République populaire de Chine. Lors de la signature de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la République populaire de Chine en 1948, le Gouvernement de la République populaire de Chine a toujours soutenu le principe de l'égalité entre les États et les intérêts concrets de la République populaire de Chine. Lors de la signature de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la République populaire de Chine en 1948, le Gouvernement de la République populaire de Chine a toujours soutenu le principe de l'égalité entre les États et les intérêts concrets de la République populaire de Chine.

En réponse à la demande du Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la République populaire de Chine a accepté de rembourser au Canada le montant de 10 millions de dollars canadiens (10 millions de dollars américains) en faveur de la République populaire de Chine. Ce montant sera versé en six versements égaux de 1 666 666 dollars canadiens (1 666 666 dollars américains) par an pendant six ans.

Le Gouvernement de la République populaire de Chine a également accepté de rembourser au Canada le montant de 10 millions de dollars canadiens (10 millions de dollars américains) en faveur de la République populaire de Chine. Ce montant sera versé en six versements égaux de 1 666 666 dollars canadiens (1 666 666 dollars américains) par an pendant six ans.

En réponse à la demande du Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la République populaire de Chine a accepté de rembourser au Canada le montant de 10 millions de dollars canadiens (10 millions de dollars américains) en faveur de la République populaire de Chine. Ce montant sera versé en six versements égaux de 1 666 666 dollars canadiens (1 666 666 dollars américains) par an pendant six ans.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Ambassadeur du Canada
C. J. SMALL

Son Excellence Kiao Kouan-houa,
Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République populaire de Chine

[Faint, mirrored text bleed-through from the reverse side of the page, including the name 'KIAO KOUAN-HOUA' and other illegible characters.]

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092190 9

Available by mail from Information Canada, Ottawa, K1A 0S9
and at the following Information Canada bookshops:

HALIFAX
1683 Barrington Street

MONTREAL
640 St. Catherine Street West

OTTAWA
171 Slater Street

TORONTO
221 Yonge Street

WINNIPEG
393 Portage Avenue

VANCOUVER
800 Granville Street

or through your bookseller

Price: Canada: 35 cents
Other Countries: 45 cents

Catalogue No. E3-1973/19

Price subject to change without notice

Information Canada

© QUEEN'S PRINTER FOR CANADA

OTTAWA, 1975

En vente chez Information Canada à Ottawa, K1A 0S9
et dans les librairies d'Information Canada :

HALIFAX
1683, rue Barrington

MONTRÉAL
640 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
393, avenue Portage

VANCOUVER
800, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix : Canada : 35 cents
Autres Pays : 45 cents

N° de catalogue E3-1973/19

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA

OTTAWA, 1975

1951-1952

Department of Education, Bureau of Schools, Division of Elementary and Secondary Education

Office of the Director

Washington, D. C.

1951-1952

1951-1952

1951-1952

1951-1952

1951-1952

1951-1952

1951-1952

1951-1952

1951-1952

U. S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1951

(12) 1213 31
K.W